

Campagne « Des services publics pour le progrès social »

Thème n° 1 : Service public et développement humain durable

FICHE - OUTIL 1-A SERVICE PUBLIC ET MODE DE VIE

Les services publics ont pour objectif la réponse aux besoins individuels et collectifs en vue d'assurer le plein exercice des droits fondamentaux (1). Leur périmètre et leur définition doivent donc intégrer une étude précise et évolutive des modes de vie.

C'est particulièrement indispensable dans une période où l'organisation du travail, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle (les temps sociaux) évolue fortement :

- le temps passé au travail évolue. De plus en plus fréquemment, sous l'influence des aspirations individuelles ou collectives, des nouvelles technologies ou d'une volonté d'organiser autrement la production, l'articulation entre vies professionnelle et personnelle devient plus floue et perméable. La prise en charge syndicale de cet état de fait est complexe, car cette perméabilité est source de souffrance pour certains salariés, et au contraire une aspiration pour d'autres, en fonction de l'âge, du type de métier, ou des conditions de vie. Syndicalement, nous devons d'abord vérifier quelles sont les conséquences de ces nouveaux modes d'organisation sur les relations sociales, et singulièrement pour l'organisation collective des salariés. L'enjeu est donc d'examiner :

1. si les « choix » correspondent à une réelle aspiration ou à une solution « individuelle » trouvée aux carences de la société dans son ensemble,
 2. si l'aspiration à mener de front une vie professionnelle, familiale, sociale, syndicale ... est si nouvelle ? Les familistères fin 19^e, les villes-usines du 20^e siècle permettaient en un même lieu l'exercice de ces différentes facettes d'une vie sociale, source d'une réelle émancipation. Toute la complexité tient dans notre capacité à gérer la mutation de cette organisation « spatiale » vers une organisation guidée par le « temporel »,
 3. au final, dans cette mutation, quels services publics permettront un réel progrès social pour l'individu comme pour le groupe ;
- le développement des villes, l'accroissement des temps de transport, l'accélération des temps et modes de production modifient en profondeur les conditions de travail et de vie. L'urbanisation peut être source de souffrance, comme en témoigne le développement de pathologies liées à l'exclusion, le surmenage ou encore la précarité. Cette problématique intéresse, sous l'angle des services publics, l'organisation syndicale à plusieurs titres :
1. quelle est l'organisation territoriale la plus à même de permettre une organisation sociale épanouissante ?
 2. l'organisation des services publics correspond-elle aux enjeux actuels ? Ne faut-il pas réfléchir au développement, voire à la création, de services publics veillant à limiter les effets négatifs d'une vie accélérée ?
 3. comment se saisit-on des opportunités pour porter des propositions visant à améliorer conditions de vie et de travail ? Revendiquer et investir les Plans de déplacements d'entreprises, de zones d'activités, les plans de déplacements urbains, exiger des ARS une organisation de la santé répondant aux besoins identifiés sur le territoire et non à des objectifs comptables, exiger que les choix d'implantation des entreprises ou d'organisation territoriale intègre en premier lieu

“
Citoyen,
salarié,
usager,
je veux avancer en confiance !”

SERVICES PUBLICS
tous gagnants !

la
cgt
www.cgt.fr

(1) Liste des droits : droit à l'éducation et à la formation, à la santé, à un emploi décent, à la justice et à la sécurité, au logement, aux transports, à l'énergie et à l'eau, à la culture, à l'information et à la communication.

l'identification des conséquences pour les salariés et donc l'organisation adéquate des services publics, ... sont autant de pistes, il en existe bien d'autres !

- la CGT revendique que l'égalité femmes/hommes devienne une réalité. Les femmes sont les premières à subir temps partiel contraint, horaires décalés, retrait du marché du travail. Les choix se font le plus souvent par défaut : modes d'accueil des enfants insuffisants ou inexistantes, transports inadaptés, articulation difficile entre vie familiale et vie professionnelle, ... conditionnent des choix professionnels pour le moins contraints ! Les services publics doivent être organisés pour permettre le retour à l'emploi auquel aspire la plupart d'entre elles. Plusieurs pistes méritent d'être explorées :

1. comment réfléchit-on la prise en charge de la petite enfance (voir développement du Service Public de la petite enfance) ? Comment des rythmes scolaires répondant aux besoins des jeunes vont-ils s'harmoniser avec les

services d'accueil et les contraintes professionnelles des parents ?

2. quel service public créé pour la prise en charge des personnes perdant leur autonomie ? (nous savons que les politiques de soins et de la fourniture de services de soins en faveur des personnes à charge sont également liées à l'accomplissement de l'égalité Femmes/hommes. Le manque de services de soin accessibles, abordables et de qualité pose et va poser des problèmes très similaires aux femmes du fait que ce travail de soins est en grande majorité accompli par les femmes bénévolement ou dans des relations professionnelles informelles) ;
3. adapter l'organisation des services publics aux lieux d'habitation, de travail ou intermédiaires ;
4. la responsabilité sociale de l'entreprise ne s'arrête pas aux murs de celle-ci. Ne faut-il pas que les temps ou l'organisation du travail permettent l'exercice d'une

vie sociale ou citoyenne ? Est-il juste de pointer une amplitude d'ouverture insuffisante des services publics ? Ne faut-il pas renverser la question et intégrer ces paramètres dans l'organisation de l'entreprise ? Il s'agirait alors de convaincre ses dirigeants qu'ils ont tout intérêt à militer pour une organisation des services publics qui satisfasse aussi les intérêts de l'entreprise par une amélioration des conditions de vie et donc de travail de ses salariés.

À noter que les difficultés rencontrées par les entreprises pour recruter sur certains emplois les conduisent à proposer des services (logement, communication, transport, garde d'enfants...), mieux adaptées aux besoins des salariés concernés, ou encore à subventionner les travaux et tâches domestiques. L'idée d'élargir cette possibilité à beaucoup plus de salariés doit s'accompagner d'une réflexion sur l'organisation, la qualification et au financement de ces services qui, de fait, participent aussi à favoriser une meilleure articulation vie familiale et vie professionnelle.